

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 65

VOTES : 65 Contre : 0 Pour : 65
Date de convocation : 13/11/2023

DÉLIBÉRATION N°4.11

**REMISE GRACIEUSE SUR
TITRE NON REGLE**

**BUDGET ANNEXE DES PORTS
GERES EN REGIE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Isabelle DELANOY-CORBLIN.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Didier CADRO, excusé ; Adrien RYO ; Laurent DUBOST, pouvoir à Lydia MEIGNEN ; Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD ; Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER ; Christine LE RIBOTER, pouvoir à Isabelle DELANOY-CORBLIN ; Philippe CAILLON, pouvoir à Sylvie GOSLIN.*

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les instructions comptables et budgétaires M4 ;

Entendu le Rapport de la Présidente,

Eric Chaumette, usager du port de la Gravette, à la Plaine-sur-Mer, rencontre des problèmes de santé qui ne lui ont pas permis de pratiquer la navigation cette année. Il a été titré mais n'a, à ce jour, pas procédé au règlement du titre.

Il vous est proposé, compte tenu de la situation médicale particulière de M. Eric Chaumette, d'admettre, dans sa totalité, une remise gracieuse sur son contrat de mouillage, pour un montant de 555€.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** une remise gracieuse, dans sa totalité, du titre 978 émis à l'encontre de M. Eric Chaumette, d'un montant de 555€, en raison des problèmes de santé touchant cet usager

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 20 novembre 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN